

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 21 FEVRIER 2020

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE CAMPAGNE  
ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt et un du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, Maire.

Etaient Présents : Mrs CARRERE F., MALLET J., BARON P., BRETHOUS J.M., CANDAU C., CASSAGNE A., CAZEAUX H., LOUBERE Ch.,

Mmes POUYSÉGUR J., BARROUILLET M.P., BERGES G., DEYRIS G., SAINT-AUBIN FREARD N.

Etaient Excusés : M. BOURDEAU P. et Mme BATS C.

Pouvoir : M. BOURDEAU P. donne pouvoir à M. CARRERE F.

Madame Marie-Pierre Barrouillet est nommée secrétaire de séance.

Auxiliaire de rédaction : Carine Schneider

### Approbation des PV des précédentes réunions

Pas d'observation sur le précédent procès-verbal, il est approuvé à l'unanimité des présents.

### Approbation du Compte de Gestion 2019

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice 2019, et que toutes les écritures comptables prescrites aient été passées, le Conseil Municipal ne formule ni observation, ni réserve sur le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2019.

### Vote du Compte Administratif 2019 de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les diverses présentations et interventions, sur proposition de M. Joël MALLET, premier Adjoint, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents le compte administratif 2019 qui se décompose comme suit :

#### Section d'investissement :

- Dépenses réalisées :	443 714.16 €
- Restes à réaliser :	- 78 335.82 €
- Recettes réalisées :	536 677.19 €
(dont déficit 2018 reporté 94 582.76 €)	

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées:	496 323.39 €
- Recettes réalisées:	671 111.29 €
(dont excédent 2018 reporté 447 552.60 €)	

#### Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement:	92 963.03 €
- Fonctionnement:	174 787.90 €
- <b>Résultat Global 2019 :</b>	<b>267 750.93 €</b>

### Elections Municipales – composition du bureau de vote

#### Scrutin du 15 mars :

Président : Frédéric Carrère

Assesseurs Titulaires : Joël Mallet / Jany Pouységur

Assesseurs Suppléants : Christophe Candau / Alain Cassagne

#### Tenue du bureau de vote :

8h-13h: Patrick Baron / Graziella Deyris / Jean-Marie Brethous

13h-18h : Caroline BATS / Geneviève Berges / Marie-Pierre Barrouillet

## Cimetière

Dans le cadre de la mission de réhabilitation du cimetière communal confiée à la société Elabor, messieurs Mallet et Bréthous ainsi que madame Pouységur vont procéder, le jeudi 05 mars 2020 à 9h00, à la première étape de la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

Cette étape consistera au 1er constat de l'état visuel de chacune d'entre elles.

## Intervention du 1<sup>er</sup> Adjoint

Rapporteur M. Joël Mallet

### Voirie

- \* Nettoyage du fossé route du Cassoua, par l'entreprise de M. Datacharry.
- \* Premier passage effectué également par la même entreprise sur la parcelle communale au quartier « Parrocq ».

## Intervention du 3<sup>ème</sup> Adjoint

Rapporteur M. Patrick Baron

Les travaux d'accessibilité arrivent à leur fin mais le bureau de contrôle ne peut, pour le moment, délivrer les attestations de fin de travaux car certaines entreprises n'ont toujours pas terminé.

## Intervention des conseillers délégués

Rapporteur Bréthous Jean-Marie

Le pont du Cap du Pont est très dangereux par son manque de protection. Ce problème sera signalé à l'Agglomération du Marsan.

Rapporteur Cazeaux Hervé

Installation du panneau d'information le 17 janvier 2020.

Rapporteur Deyris Graziella

Mise en place d'une boîte à lire devant la médiathèque par les bénévoles.

Le principe de cette boîte est de découvrir et faire partager des livres mis à disposition par tous. Une charte d'utilisation a été élaborée pour son bon fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.